*Unité – Progrès – Justice*

*Unité – Progrès – Justice*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| MINISTERE DE L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA COHESION SOCIALE  -----------------  REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN  ------------------  PROVINCE DES BALE  ------------------  COMMUNE DE BAGASSI |  | BURKINA FASO  -----------------  *Unité-Progrès-Justice* |

# PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L’ANNEE 2020

L’an deux mil vingt et les 11 et 12 juin, a eu lieu dans la salle de réunion de la Mairie, la deuxième session ordinaire de l’année 2020 du Conseil Municipal de Bagassi, sous la Présidence de Monsieur Lomboté MIHIN, Président du Conseil Municipal.

A l’ouverture de la session le 11 juin à 9 heures 50 minutes, monsieur NOUGTARA Somgaoga, Secrétaire Général de la Mairie a été invité à procéder à la vérification du quorum. Celui-ci a procédé à l’appel nominatif des conseillers. Le quorum se présente ainsi qu’il suit :

Nombre de conseillers en exercice : 54

Nombre de conseillers présents : 51

Nombre de conseillers absents : 03

Nombre de procuration : 00

Quorum : 28

Le quorum étant atteint, le Président du Conseil a souhaité la bienvenue à l’ensemble des conseillers municipaux, aux représentants des services techniques de la Commune, au chef de canton de Bagassi ainsi qu’à toute autre personne venue assister à la session. Il a ensuite désigné le conseiller TINDO Y. Ernest pour assurer le secrétariat de séance de la session ; celui-ci sera assisté par le Volontaire des Nations Unies, GNOUMOU S. Dénis. Il a enfin décliné l’ordre du jour de la session qui s’articule autour de quatre points suivants :

1. Lecture, amendement et adoption du procès-verbal de la 1re session ordinaire de l’année 2020 ;
2. Lecture, amendement et adoption de l’avant-projet du budget supplémentaire gestion 2020 ;
3. Prise de délibérations ;
4. Divers.
5. **Lecture, amendement et adoption du procès-verbal de la 1re session ordinaire de l’année 2020**

Monsieur GNOUMOU S. Dénis, Volontaire des Nations Unies mis à la disposition de la mairie par le Programme d’Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL) a procédé à la lecture du procès-verbal de la 1re session ordinaire de l’année 2020 qui s’est tenue le 1er et le 2 juin 2020. Ce rapport a été adopté après quelques amendements concernant des sots de mots qui seront pris en compte par le secrétariat.

1. **Lecture, amendement et adoption de l’avant-projet du budget supplémentaire gestion 2020**

Le comptable de la mairie en la personne de monsieur NEYA B. Germain a procédé à la lecture de l’avant-projet du budget supplémentaire gestion 2020, en commençant naturellement par la section relative aux recettes de fonctionnement. Il a présenté les paragraphes et articles de chaque chapitre en y apportant les explications nécessaires pour permettre aux participants de bien comprendre et d’apporter leurs amendements s’il y a lieu.

A 11 heures 55 minutes, la séance a été suspendue pour une pause-café.

A la reprise à 12 heures 40 minutes, ce fut monsieur TOE Wahabou, chef de l’antenne fiscale de Bagassi qui a procédé à la présentation du chapitre 75 réservé aux impôts, taxes et contributions diverses. Il a lui aussi présenté cette partie en apportant toutes les explications possibles. Il a informé le Conseil qu’à cause de la pandémie du COVID 19, le gouvernement a décidé de ne pas recouvrer la taxe de la contribution des micros entreprises (CME) pour l’année fiscale 2020. Cependant, que les CME qui ont des arriérés des années précédentes sont tenues de les payer. Pour finir, il a invité les conseillers municipaux à sensibiliser les populations au civisme fiscal. Il les a aussi exhortés à donner eux-mêmes l’exemple en s’acquittant par exemple chacun de sa taxe de résidence.

Les conseillers municipaux ont alors longuement débattu sur cette section et ont apporté des amendements qui ont été directement pris en compte.

Ainsi, les recettes de fonctionnement ont été arrêtées pour ce qui concerne la proposition de l’ordonnateur à la somme de **cent quarante-trois millions huit cent quatorze mille quatre cent trente un** (**143 814 431**) **francs** **CFA**.

La séance a été alors suspendue à 16 heures 35 minutes pour reprendre le jour suivant.

Le 12 juin 2020 à partir de 9 heures, les travaux ont repris toujours sous la présidence de monsieur MIHIN Lomboté, président du Conseil.

La suite de l’examen de l’avant-projet du budget supplémentaire a été abordée. Le comptable de la mairie a présenté la section relative aux dépenses de fonctionnement. Après cette présentation, les conseillers ont encore apporté quelques amendements qui ont été immédiatement pris en compte.

Ainsi, tout comme les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement ont été également arrêtées à la somme de **cent quarante-trois millions huit cent quatorze mille quatre cent trente un** (**143 814 431**) **francs** **CFA**.

Ensuite, monsieur NEYA B. Germain a poursuivi avec la présentation de la section investissement. Les investissements s’équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de **cinq cent quatre-vingt-deux millions deux cent vingt-huit mille trois cent cinquante (582 228 350) francs CFA**, dont **deux cent cinq millions neuf trente-six mille cent vingt-trois (205 936 123) francs CFA** du Fonds Minier de Développent Local (FMDL). L’essentiel des échanges sur cette section investissement a porté sur le montant du FMDL notamment sur son utilisation. Ce qui a conduit le président du Conseil à faire la lecture de quelques articles du décret d’application n°2017-24 relatif au FMDL. Le montant du FMDL a été reparti et logé dans les comptes 232, 235, 2144 et 2145 et servira d’une part, à construire et à réhabiliter des bâtiments pour l’éducation et la santé et d’autre part, à acquérir du matériel et outillage médical et scolaire toujours pour les secteurs de l’éducation et de la santé.

Le total de l’avant-projet du budget supplémentaire gestion 2020 (fonctionnement et investissement) de la Commune de Bagassi s’équilibre alors en recettes et en dépenses à la somme de **six cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze (697 279 894) francs CFA**. Il a été adopté par acclamation par l’ensemble des conseillers présents, ce qui a conduit à la suspension de la séance à 11heures pour une pause-café.

A la reprise à 11 heures 30 minutes, le troisième point de l’ordre du jour relatif à la prise de délibérations a été abordé.

1. **Prise de délibérations**

Le Conseil a pris quatre (04) délibérations qui sont :

* Délibération portant adoption de l’avant-projet du budget supplémentaire gestion 2020 ;
* Délibération portant validation du mandat des Conseils villageois de développement (CVD) ;
* Délibération portant autorisation d’un audit de la gestion du mandat du Conseil municipal ;
* Délibération fixant à **cinq mille (5000) francs CFA** le coût de la nuitée à l’auberge communal.

Après la prise de ces délibérations, c’est le dernier point de l’ordre du jour relatif aux divers qui a été abordé.

1. **Divers**

Le maire a félicité l’ensemble les conseillers municipaux qui ont œuvré pour le renouvellement des Conseils villageoises de développement (CVD) tout en les invités à diligenter la mise en place des Commissions foncières villageoises (CFV) et les Commissions de conciliation foncières villageoises (CCFV).

Monsieur OUOBA Amiyabidi du service de l’élevage a informé les conseillers municipaux que le ministère en charge de l’élevage, pour apporter un soulagement aux populations du fait des conséquences néfastes de la maladie à COVID 19, organise une campagne de vaccination gratuite des petits ruminants contre la peste (PPR). Il a alors demandé aux conseillers municipaux de relayer l’information auprès des populations.

Le chef de canton de Bagassi a posé le problème de la distribution d’eau potable dans le village de Bagassi et a demandé l’intervention de la Mairie. En réaction, le maire a déclaré qu’avec l’affermage de la distribution de l’eau, cette distribution n’est plus du ressort de la Mairie.

Ce fut sur ces points de divers que la session a pris fin.

Avant de lever la séance à 14 heures 25 minutes, le Maire a remercié l’ensemble des conseillers municipaux pour leur participation à cette session, les a invités à prendre la pause repas avant de partir et a souhaité à chacun un bon retour dans son foyer.

|  |  |
| --- | --- |
| **Le secrétaire de séance**  **TINDO Y. Ernest** | **Le président de séance**  **MIHIN Lomboté**  *Economiste Gestionnaire*  ***Chevalier de l’Ordre de Mérite Civic de la République du Tchad*** |